

SERVICE TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la Directrice générale f.f.
:

Projet de délibération - Conseil communal du 25 mars 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 12 – Appels à projets « Alliance Emploi-Environnement » – Ecopasseurs communaux – Rapport annuel 2018 – Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu l'appel à projets « Plan Marshall 2.vert – Alliance Emploi-Environnement – Ecopasseurs communaux » initié par le Gouvernement Wallon en date du 11 décembre 2013 dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) – Décret du 25 avril 2002 – Secteur Pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du Collège communal, en sa séance du 17 janvier 2014, décidant d'adhérer à l'appel à projet « Alliance Emploi-Environnement – Ecopasseurs communaux » et d'en approuver les modalités ;

Vu la notification en date du 24 mars 2014 par le Gouvernement wallon à la Ville de Verviers lui signifiant que son projet était retenu et qu'elle bénéficiera d'un poste APE équivalent temps plein à 8 points ;

Vu le projet d'Arrêté ministériel, en date du 10 juin 2014, octroyant à la commune de Verviers, le budget nécessaire à la couverture des frais de fonctionnement liés aux actions menées dans le cadre de l'appel à projets « APE – Ecopasseurs » de l'Alliance Emploi-Environnement » ;

Considérant que l'article 5 de l'Arrêté ministériel demande à la commune de fournir au SPW – Secrétariat général – Département du Développement durable un rapport final de l'évolution du projet, rapport présenté au Conseil communal et qui permettra au SPW de procéder à la liquidation du budget de frais de fonctionnement à concurrence de 2.125 € pour l'année 2018 ; que cet arrêté ministériel a été notifié à la Ville de Verviers en date du 16 octobre 2018 pour lui rappeler les modalités de liquidation de la subvention ;

Vu le relevé des prestations établi par le Service des Ressources humaines en date du 15 mars 2019 ;

Vu le rapport d'activité intermédiaire 2018 établi par l'Ecopasseur communal et approuvé par la Directrice du Département technique, en date du 14 mars 2019 ;

Vu la décision du Collège communal, en sa séance du 20 mars 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section des « Travaux-Sports-Mobilité et Promotion de l'égalité » en sa séance du 22 mars 2019 ;

Par voix contre et abstentions,

DECIDE

Art. 1. - D'approuver le rapport d'activité intermédiaire 2018 intitulé « Rapport annuel 2018 – Ecopasseur communal » et ses annexes (relevé de prestations de l'Ecopasseur, déclaration de créance).

Art. 2. - De transmettre le dossier complet et la présente délibération au SPW – Secrétariat général – Département du Développement durable pour procéder à la liquidation de la subvention 2018 d'un montant de 2.125 € due à la Ville de Verviers pour couvrir les frais de fonctionnement éligibles du projet.

PROJET soumis au Conseil communal